

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1919/SG/IAM portant désignation des membres de la Commission chargée de la révision de la liste électorale consulaire .

n° 74-1919/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

10 décembre 1974

Numéro JO

n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro

26 décembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la délibération n° 170/7e L du 8 avril 1971 portant réorganisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti, la Commission chargée de la révision de la liste électorale consulaire est composée comme suit : Président M. Verhnet, conseiller technique du ministre du Commerce et du Développement industriel. Membres MM. Mohamed Aden, chef du service des Affaires administratives, Ahmed Youssouf, chef du service des Affaires économiques, Lhopitalier, société l'Air Liquide, Martine Serge, Grands Comptoirs Français, Mohamed Djama Arraleh, Bazar de la Mer Rouge.